

Depuis quelques semaines, l'Aéroport Martinique Aimé Césaire, ses dirigeants, l'ensemble de ses collaborateurs et la communauté aéroportuaire dans toute sa diversité semblent retenir particulièrement l'attention des médias antillo-guyanais.

Nous en sommes particulièrement flattés, d'autant plus que nous entretenons avec la presse de nos régions, et notamment la presse martiniquaise, depuis toujours, d'excellentes relations.

Le sujet central de cet intérêt prononcé concerne la publication, le 11 avril dernier, du rapport de la Cour des Comptes relatif à la gestion de la Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) sur les exercices 2017 à 2022.

L'analyse des conclusions de ce rapport par certains médias antillo-guyanais fait apparaître, très légitimement, des interrogations relatives aux conditions d'exercice de la gouvernance de la SAMAC en général au cours de la période 2017-2022, et plus particulièrement sur l'extension de l'aérogare.

Un chantier fondamental, d'abord pour mettre aux normes internationales une infrastructure indispensable au développement économique du territoire, indispensable également à la sécurité des martiniquais. Un chantier fondamental, ensuite pour adapter et préparer cette aérogare à l'évolution du trafic aérien régional et mondial à horizon 2035, avec une capacité d'accueil potentielle de 3 millions de passagers.

Au vu de ces interrogations, il nous a paru utile, tout d'abord, de prendre le temps de la réflexion et de la réassurance face à ce qui a pu paraître aux yeux de certains - en particulier au sein même des équipes de la SAMAC mais également parmi les prestataires qui concourent à l'achèvement des ultimes travaux d'extension de l'Aéroport - à une mise en cause profonde de leur probité, de leur expertise, de leur engagement, de leur mobilisation, de leur implication à relever les innombrables défis, que l'ensemble de ces femmes et de ces hommes attachés à leur outil de travail ont dû relever tout au long d'une période extraordinairement troublée entre 2019 et 2022.

En effet, faut-il rappeler ici que les équipes dédiés à ce formidable projet ont vécu successivement, en 2019, le départ du principal opérateur du chantier d'extension, à la suite de la faillite de sa maison-mère, et donc, par voie de conséquence, l'arrêt des travaux durant plus de 12 mois ; la survenue, en 2020, de l'épidémie du Covid 19 et donc, après leur relance, un nouvel arrêt des travaux ; puis enfin, en 2022, l'éclatement du conflit Russo-Ukrainien, synonyme d'une envolée inflationniste impactant de manière extrêmement sévère l'ensemble de l'économie mondiale, et, en particulier, les tarifs du transport maritime ainsi que les coûts des matériaux et des équipements indispensables à la mise aux normes de notre aéroport. Chacun de ces événements a impacté incontestablement le coût du projet et a nécessité pour les équipes de redéfinir le cadre du projet, de réajuster les

prévisions financières, sur la base desquelles des financements publics et bancaires avaient été obtenus, et donc de rechercher des financements complémentaires.

Ensuite, seulement, il nous a paru nécessaire d'expliquer.

Il n'est pas sans intérêt, tout d'abord, de rappeler que le rapport de la Cour des Comptes évoqué plus haut, a fait l'objet d'une réponse circonstanciée et très précise de l'équipe dirigeante de la SAMAC, communiquée au Premier Président de la Cour des Comptes, le 28 mars 2024.

Cette réponse fait l'objet d'une publication officielle et est disponible sur le site de la Cour des Comptes. Il nous semble qu'une lecture approfondie de ce document essentiel apportera, sans aucun doute, des éclairages encore plus enrichissants que ceux qui sont apportés ci-après.

Il apparaît, ensuite, particulièrement utile à la bonne compréhension du mode de fonctionnement de notre entité - notamment dans le processus de prise de décision concernant, par exemple, la réalisation de travaux, et tout particulièrement le lancement de travaux de l'ampleur de ceux de la modernisation et de l'extension de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire, de préciser que la gouvernance de la SAMAC, la société qui a en charge la gestion de l'Aéroport, repose sur deux piliers majeurs : son Conseil de Surveillance et son Directoire.

Le Directoire constitue l'équipe dirigeante exécutive en charge de la gestion de la société, qu'il assure sous le contrôle du Conseil de Surveillance, ses missions, champs de compétence, degrés de responsabilité et rémunérations étant approuvés par ce dernier. Le Conseil de surveillance est composé de représentants de ses actionnaires : l'Etat, l'actionnaire majoritaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique, les Villes du Lamentin et de Ducos.

La totalité des décisions relatives au financement, au lancement, au redémarrage et à la finalisation des travaux de mise aux normes, de modernisation et d'extension de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire, ont fait l'objet de votes unanimes des membres du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, il nous paraît, à ce stade, important de préciser que les travaux de modernisation et d'extension de l'Aéroport Aimé Césaire, sont inscrits, dès 2014, dans les Grandes Orientations Stratégiques de l'Etat. Ils répondent surtout à trois exigences majeures fixées par le « propriétaire » de l'infrastructure : d'abord répondre aux nouvelles normes de sûreté européennes au plus tard le 31 Août 2023, date fixée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (objectif atteint avant la date limite), ensuite adapter la taille et les ressources de l'Aéroport à la croissance attendue (et aujourd'hui effective grâce au travail des équipes commerciales et du Directoire) du trafic en améliorant la qualité de service, et enfin optimiser le modèle économique de l'entreprise SAMAC en augmentant les surfaces commerciales de l'Aéroport (à terme 2 300 m<sup>2</sup> d'espaces de restauration et de commerces...).

En dépit de tous les obstacles qui se sont dressés sur la route vers le succès de ce chantier hors norme, un formidable défi a été relevé puisque nous sommes particulièrement fiers de vous annoncer que l'extension de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire, avec ces 22 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, sera inaugurée dans les semaines qui viennent.

Ce combat gagné, il est dû d'abord et surtout à l'engagement et à la mobilisation de toutes les équipes de la SAMAC, qui dès 2014, ont porté au quotidien ce projet, au soutien intangible des actionnaires de l'institution, au premier rang desquels l'Etat, au soutien renouvelé du Préfet de Martinique, du Président de la CTM et du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique, des organismes financiers qui ont accompagné la mise en œuvre du projet, de celui des compagnies aériennes et de l'ensemble des usagers professionnels de cet Aéroport, et enfin, bien sûr, de celui de l'ensemble de la population martiniquaise qui nous témoigne, tous les jours, sa satisfaction à bénéficier d'un équipement plus moderne, plus spacieux, plus fonctionnel.

Cet aéroport est notre fierté. Il fait la fierté de la Martinique et de sa population.

Au nom de l'ensemble de ceux qui ont participé à ce magnifique projet, nous disons à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien, nous disons aux Martiniquais et à l'ensemble des voyageurs, Merci !

**Nathalie SEBASTIEN**  
Présidente du Directoire